

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°2-2025 | Février (2025) | 1 €

RÉUNISSONS LES SALARIÉS COMBATTONS L'AUSTÉRITÉ





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

**Directrice de
publication :**
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali
- 4 Grève groupe VYV
- 5 Débrayage à Wibaie/
Mobilisation à l'EHPAD de
la Ménitré
- 6 Mobilisation chez Gémo
- 7 AG SDAS FO 49
- 8 AG FNEC FP FO 49
- 9 AG territoriaux Saumur
- 10/11 80 ans de la sécu

Notre syndicalisme dénonce depuis des mois la marche à la guerre d'un capitalisme en crise.

Tandis que la jeunesse ukrainienne et russe meurt par centaines de milliers depuis trois longues années, quelques hommes se partagent le monde, les sols, le minéral, les « richesses » souterraines... Donald TRUMP souhaitant même transformer GAZA débarrassée de ses habitants massacrés ou déportés, en « côte d'Azur du Moyen-Orient ».

L'UD FO 49 maintient un positionnement ferme contre la guerre : l'augmentation des budgets militaires (qui devraient atteindre 5% du PIB pour satisfaire TRUMP !) est contraire à la satisfaction des revendications, aux droits fondamentaux des travailleurs, aux conquêtes ouvrières du monde entier.

Elle appelle à la manifestation samedi 1er mars à ANGERS pour le Cessez-le-feu au Moyen-Orient, pour l'arrêt des livraisons d'armes et du génocide. Elle y réaffirmera ses positions constantes concernant la guerre. (Cf. le tract intersyndical CGT-FO-FSU-Solidaires 49 ci-après)

Le rôle du mouvement ou-

vrier organisé est de maintenir le cap « pain, paix, liberté », celui des revendications, et ainsi de se lever contre la barbarie, de dénoncer les tentatives de division des classes ouvrières dressées les unes contre les autres pour des intérêts économiques qui ne sont pas les leurs*.

La guerre, prétexte à l'Union Nationale, est utilisée au compte de quelques-uns pour toujours plus d'austérité contre les travailleurs : le 21 février, sur France Inter, Emmanuel MACRON cite l'exemple du Danemark, « prêt à repousser l'âge de la retraite à 70 ans pour financer son effort de guerre ». Allonger le travail jusqu'à 70 ans ? L'exact opposé des revendications des salariés qui exigent l'abrogation de sa réforme des retraites à 64 ans ! Et pour pouvoir massacrer davantage ?

DARMANIN dévoile par ailleurs le pot aux roses du Conclave de BAYROU : « il faut mettre fin à notre système général par répartition ». La feuille de route est donnée... Comme nous le savions, ce conclave ne sera clairement pas un lieu de négociation

mais bien l'occasion de faire porter aux organisations syndicales des reculs pour les salariés que le gouvernement hyper fragilisé n'arrive pas à faire passer tout seul ! Pour l'Union Départementale, FO, libre et indépendante, n'est pas cogestionnaire et n'a par conséquent rien à faire dans ce « conclave ».

Nos syndicats aident partout où ils sont les salariés à obtenir satisfaction sur leurs revendications, diamétralement opposées aux intérêts de ceux des 1% des plus riches qui détiennent 40% des richesses mondiales. Le tract de l'UD FO en 4ème de couverture reprend les chiffres des exonérations, des aides publiques sans contreparties, des dividendes : des milliards et des milliards ! On apprend par exemple qu'EDF réalise un bénéfice 2024 record : 11,4 milliards d'euros de bénéfices. Des « marges de manœuvre » il y en a !

Alors, comment accepter un budget 2025 – celui de BAYROU, pire que celui de BARNIER ! – qui prévoit 34 milliards de coupes dans des dépenses publiques essen-

tielles, 1.5 milliard en moins pour le logement, 1 milliard pour l'enseignement supérieur et la recherche, 111 millions en moins pour l'Aide Médicale d'Etat, etc... ?

Comment nos hôpitaux dont 90 ont déclenché le plan blanc pour faire face à une grippe saisonnière, vont-ils pouvoir fonctionner avec encore moins ? Doit-on laisser les heures d'attente et les morts sur les brancards devenir la norme ? Comment nos écoles vous pouvoir continuer à instruire nos enfants ? (36 classes ferment encore dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2025 !)

Si 2 jours de carence ont été annulés pour les fonctionnaires par la censure 2024 (225 millions), avec le budget Bayrou, 90 % du congé maladie sera indemnisé pour les fonctionnaires au lieu des 100 % actuels. Ce sont 900 millions en moins ! Et des centaines d'euros de pertes pour les fonctionnaires en

arrêt maladie !

Il est normal que les mobilisations se multiplient. Nous apprenons qu'en Gironde, enseignants et parents d'élèves unis ont fait reculer les représentants de l'Education nationale sur 30 fermetures de classe et qu'ils ont imposé 10 nouvelles ouvertures, que les étudiants se mobilisent dans la moitié des universités de France... L'UD FO sera aux côtés des personnels et des étudiants de l'Université d'ANGERS qui manifestent ce jeudi 27 février 2025 (Cf. motion d'AG des personnels jointe dans ces pages).

Alors que la période des NAO est en cours, elle invite ses syndicats à aider les salariés à obtenir satisfaction pour leurs salaires, à utiliser le rapport de forces dès que nécessaire. Nos camarades nous indiquent que 250 salariés sur 480 ont débrayé pour obtenir plus de salaire la semaine passée à WIBAIE,

CHOLET !

Le budget d'austérité MACRON/BAYROU est censuré par les agents et les usagers ! Les mesures d'austérité sont combattues et vaincues par la mobilisation ! Poursuivons !

Réunissons les salariés ! Si, dans l'unité, ils décident de déclencher la grève, MACRON/BAYROU seront incapables de maintenir leurs mesures inacceptables !

Abrogation de la réforme des retraites ! Augmentation générale des salaires et des pensions ! Défense de la Sécurité Sociale et des Services publics !

* « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels » disait Anatole France alors que pendant quatre longues années en 14-18, jeunes paysans et ouvriers étaient envoyés au massacre, 1.400.000 tués, des millions de blessés, revenant avec des « gueules cassées ».

Motion du personnel de l'Université d'Angers

Les personnels réunis en AG ce lundi 24 février 2025 dénoncent la dotation de l'université d'Angers, conséquence notamment de l'insuffisance de financement prévu par le budget 2025 de François Bayrou, et de la sous-dotation historique au niveau local.

Ce budget dégrade encore nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos étudiant.es.

L'AG exige pour l'Université d'Angers,

- Le recrutement de 1000 titulaires toutes catégories confondues pour accéder au taux d'encadrement moyen des universités françaises.
- Le maintien d'un budget décent pour la BU lui permettant de renouveler les abonnements et les achats de livre ainsi que le prêt entre bibliothèques.
- Et nationalement,
- Le dégel du point d'indice, son augmentation, son rattrapage et son indexation sur l'inflation.
- Le paiement à 100 % en cas d'arrêt maladie.
- L'annulation du jour de carence.
- La remise en place de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat).
- La retraite à 60 ans.
- L'annulation des frais d'inscription différenciés pour les étudiant.es extra-communautaires.

Nous appelons l'ensemble des personnels à rejoindre les étudiant.es dans leur mobilisation pour exiger un autre budget pour l'université.

Jeudi 27 février

AG des personnels et manifestation dans le cadre d'une journée nationale d'action



Attachées à la paix et à la liberté, nos organisations syndicales apportent leur soutien aux rassemblements pour le cessez le feu au Moyen-Orient depuis plus d'un an.

Les derniers événements de ce début février 2025 ne permettent plus aux médias de taire la réalité du génocide que nous dénonçons depuis des mois :

Donald TRUMP a réuni une conférence de presse à la Maison Blanche mardi 4 février 2025 pour indiquer : «les Etats-Unis vont prendre le contrôle de la bande de Gaza». Nous allons «aplanir la zone et nous débarrasser des bâtiments détruits» et «déplacer l'ensemble de la population gazaoie hors de l'enclave, un projet à long terme». «Ce n'est pas une décision prise à la légère», a-t-il dit, répétant son vœu de faire de Gaza la «Côte d'Azur du Moyen-Orient».

Donald TRUMP veut déplacer la population de GAZA, selon ses sources 1.7 à 1.8 millions de personnes : les palestiniens étaient 2.1 millions il y a 16 mois !

NETANYAHOU s'est réjoui pour sa part de pouvoir «finir le travail» ... (Cf France info)

La barbarie en cours qui menace la paix du monde entier, la gravité de ces propos, la négation des droits fondamentaux d'une population entière, nous amènent à appeler les syndiqués et l'ensemble des salariés à participer massivement à la manifestation du

1er mars 2025
ANGERS
15h Place du Ralliement

Cessez-le-feu permanent et définitif au Moyen-Orient !

Arrêt des bombardements en Palestine en Cisjordanie et au Liban !

Arrêt des livraisons d'armes et du génocide !

Libération de tous les otages et prisonniers de guerre !

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève massive des salariés du groupe VYV3 dans les Pays de la Loire



Le jeudi 6 février, les salariés se sont mobilisés par la grève devant les différents sièges de la région : 150 à Angers, 70 à Nantes avec envahissement de la salle de négociation, à La Roche-sur-Yon, au Mans. Et dans d'autres villes,, ils se sont rassemblés à Saint-Nazaire et Laval devant des établissements de « VYV3 optique ».

Cette grève fait suite à celle ayant eu lieu les 10, 11 et 12 décembre dernier à l'appel de FO et de la CFE-CGC qui avait notamment regroupé des salariés d'une douzaine d'EHPAD des Pays de La Loire contre un projet d'accord d'annualisation du temps de travail.

La mobilisation des salariés a imposé que le 6 février l'ensemble des organisations syndicales soit présente.

Entendu lors du rassemblement, : « VYV3 ne touchent pas à nos droits. » ou encore « VYV3, nous ne voulons pas de ton accord de temps de travail au rabais.

Rencontre avec Vincent Lanche DSC du groupe:

Vincent comment le mouvement a-t-il été lancé ?

Vincent : En décembre, à l'appel de FO, beaucoup de salariés ont fait grève du 10 au 12 décembre, principalement pour l'augmentation des salaires et le maintien de l'accord sur le temps de travail actuel alors que la direction veut imposer l'annualisation. Les salariés en grève ont alors appelé l'ensemble des salariés ainsi que les organisations syndicales non présentes dans ce premier mouvement à les rejoindre car c'est dans la mobilisation la plus large que nous obtiendrons satisfaction. Cet appel a été entendu puisque tous les syndicats FO, Unsa, CFE-CGC, CFDT, CGT sont aujourd'hui, jeudi 6 février 2025, dans la grève.

Quelles sont vos revendications ?

Vincent : Nous en sommes là parce que nous en avons assez, assez des promesses non tenues, des attaques répétées contre nos droits. Force ouvrière dit stop ! La direction propose un accord sur le temps de travail avec plus de flexibilité, plus de pression sur les salariés. Ils veulent nous faire travailler plus. Ils veulent nous imposer des horaires, sans respect pour nos vies. Ils cherchent à casser nos

acquis collectifs pour nous isoler, nous diviser, pour plus de compétitivité et plus de profits pour eux. Nous devons être leur variable d'ajustement au regard du manque de moyens dans les activités sous tiers financeurs dû aux décisions des gouvernements successifs.

Quelles suites entendez-vous donner à votre action ?

Vincent : Ce que la direction propose, c'est un recul historique. Mon syndicat ne signera pas cet accord. Nous ne signerons pas la fin de nos acquis souvent obtenus dans la grève. Nous exigeons le retrait immédiat de cette proposition. Nous exigeons des négociations sérieuses, où les revendications des salariés seront entendues. Aujourd'hui, nous sommes en grève parce que le rapport de force est la seule langue qu'ils comprennent. Notre syndicat organisera des réunions syndicales après les vacances scolaires les 26 et 28 février pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction, réunions auxquelles sont invités les autres syndicats.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Débrayage à WIBAIE

Le 13 février, 250 salariés de l'entreprise WIBAIE, appartenant au Groupe Liebot, ont manifesté leur mécontentement en quittant leur poste. Cette action a été menée pour exprimer leur colère face aux propositions de la direction concernant les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Nos camarades sur place jugent les propositions de la direction insatisfaisantes et insuffisantes pour répondre à leurs attentes et à celles des salariés.

Cette mobilisation témoigne

d'un fort sentiment d'inquiétude parmi les employés, qui estiment que leur pouvoir d'achat est menacé par la hausse des coûts de la vie et l'inflation.

Les salariés se montrent déterminés à défendre leurs droits et à obtenir des conditions salariales justes.

Partant notamment d'une demande de hausse générale des salaires de 2,5 %, FO était prêt à descendre à 1,5 %.

La direction ne propose que 1,2 %, consentant aussi 0,2 % d'augmentation individuelle et 0,3 % lié à la "surperformance", ainsi

qu'un 0,15 % de 13e mois (240 € nets). En 2024, la direction avait accepté 3,5 % d'augmentation générale.

« Les salariés ont besoin d'une bonne augmentation générale. On ne demande pas la lune. Dans l'industrie, la moyenne française est à 2,2 %. » Et de regretter qu'« on n'est pas attractifs sur le bassin choletais. On est en contact avec les MICHELIN. Quand ils voient notre situation, ils ne veulent pas venir. Des intérimaires ne veulent pas se faire embaucher. Il n'y a eu aucun intéressement ni participation l'année dernière », affirme Aurélien, le secrétaire du syndicat FO Métaux Cholet.

Le 19 février, la direction proposait une nouvelle mouture des NAO (que la CFDT a signée), avec 1,5 % d'augmentation générale pour les ouvriers et les employés et 1,7 % pour les cadres.

Nos camarades sur place doivent faire le tour des ateliers pour déterminer avec les salariés les réponses à apporter à la direction !



Mobilisation EHPAD de La Ménitré

Les agents de l'EHPAD de La Ménitré se sont de nouveau mobilisés le 30 janvier dernier pour exiger l'amélioration des conditions de travail, notamment sur l'amplitude du soir, où l'équipe de soins se retrouve à 2

agents pour 40 résidents.

Alors même que la direction annonçait dans la presse que les conditions de travail s'étaient améliorées dans les établissements de santé du Baugeois-Vallée en 2024, les agents de la Résidence Marc Leclerc soutenus par

Force Ouvrière, dénoncent les conditions de travail.

La direction a rompu le dialogue social, accusant le syndicat d'un manque de transparence.

Les agents doivent de nouveau se réunir pour décider des moyens d'action efficaces.



EN DIRECT DES SYNDICATS

La presse parle de nos camarades de Gémo :

Chez Gémo, la nouvelle convention collective « plus avantageuse » finira quand même au tribunal

Après avoir été affiliés à la convention collective de la chaussure, les 2 500 salariés de l'enseigne Gémo, basée en Maine-et-Loire, dépendent désormais de celle de l'habillement, « plus avantageuse ». Ce changement fait suite à un accord signé en janvier entre la direction et deux syndicats. « Un accord pour éviter la justice », tacle Force ouvrière qui avait saisi les tribunaux en novembre pour obtenir cette convention. Une audience était prévue jeudi 13 février, elle est reportée en avril.

Au 1er janvier 2025, les quelque 2 500 salariés de Gémo en France (1) ont basculé de la convention collective de la chaussure succursaliste vers celle de l'habillement. Cette transition ne se fait pas en douceur au sein de l'enseigne de vêtements et chaussures à bas prix, une filiale du Groupe Eram qui a son siège à Saint-Pierre-Montlimart (Montreault-sur-Èvre). Elle est même au centre d'une procédure judiciaire.

« Ça fait dix ans qu'on réclame ce changement car l'entreprise doit appliquer la convention collective en fonction du chiffre d'affaires principal. Chez Gémo, le textile représentant 72 % du CA, c'est donc la convention de l'habillement qui devait primer mais on avait toujours celle de la chaussure. Les choses n'avançant pas, on a porté le dossier devant la justice », explique Pascal Croy, représentant syndical de la Fédération des employés et cadres Force ouvrière (FEC FO) au comité social et économique.

Une audience devait avoir lieu ce jeudi 13 février devant le tribunal judiciaire d'Angers mais elle a été reportée au 24 avril. Fait nouveau depuis l'assignation, qui date de novembre 2024, la direction de Gémo a trouvé un accord avec la CFTC et la CFE-CGC pour mettre en place ladite convention collective de l'habillement. « Notre chiffre d'affaires a longtemps été majoritairement réalisé par la vente d'articles chaussants, nous conduisant à appliquer la convention collective des enseignes de la chaussure. Au fil des années, la situation a évolué au profit des ventes de textile. L'étude des données partagées avec nos partenaires sociaux en début d'année nous a conduit à désormais appliquer la convention collective de l'habillement », justifie la direction de Gémo.

« La question de la rétroactivité »

Ce revirement ne change rien à l'affaire pour Force ouvrière. Le syndicat maintient son action devant les tribunaux et dénonce « un accord à la va-vite dans le cadre des négociations annuelles obligatoires en espérant éviter la justice. On ne change pas de convention comme ça en quelques jours. On souhaite l'ouverture de vraies négociations et puis se pose la question de la rétroactivité qui sera tranchée par la justice au besoin ». La direction, elle, ne veut pas entendre parler de négociations : « Elles ont eu lieu en janvier, elles ont abouti à un accord. »

« Plus avantageuse », la convention collective de l'habillement garantit de meilleures primes de congés d'ancienneté – « jusqu'à 100 € par mois pour certains », selon FO – et accorde plus de jours de repos. « Le nombre de jours fériés travaillés est limité à trois par an alors qu'avec la chaussure, tous les fériés sont potentiellement travaillables », précise Pascal Croy. Pour Gémo, cette nouvelle convention collective représente un coût important sans en préciser le montant. « Son impact sur la masse salariale étant très significatif, il était nécessaire de la planifier », commente simplement la direction.

*Article paru le 13/02/2025 dans le **Courrier de l'Ouest**
de Gabriel BOUSSONNIÈRE*

Info

L'UD a décidé de créer une page Facebook afin de partager rapidement les infos de nos syndicats.

Pour la retrouver tapez **UD FO 49** dans la barre de recherche Facebook

ou scannez le QR code ci-dessous



EN DIRECT DES SYNDICATS

AG du syndicat de l'action sociale SDAS 49

Force est de constater que cette année fut encore placée sous le signe de la souffrance au travail dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Les salariés souffrent, les arrêts de travail, les burn-out et les démissions sont de plus en plus fréquents, sans oublier le manque de personnel impactant directement l'accompagnement des personnes que nous accueillons.

Les conditions de travail dégradées, le manque de reconnaissance de nos secteurs d'activité, nos salaires qui stagnent, la charge de travail toujours plus importante amènent la désertion du secteur, pourtant, l'amour du métier est là.

La protection de l'enfance a de plus en plus de difficultés à recruter du personnel, les victimes étant les personnes accueillies, déjà en grande

difficulté.

Le Département de Maine-et-Loire souffre cruellement d'un manque de places, des enfants sont régulièrement en attente de placement ou de solution...

Les établissements se mettent en grève de manière fréquente pour dénoncer les conditions de travail.

La section FO de VYV3 Accompagnement et Soins exige toujours le maintien de toutes les conventions collectives et la prise en charge intégrale des jours de carence par l'employeur, ainsi que le respect de la loi concernant les heures supplémentaires.

Le SDAS 49 refuse la disparition de nos conventions collectives, revendique une amélioration de nos conditions de travail et une augmentation générale des salaires (avec une extension du Ségur à tous !).

Des victoires sont possibles :

Les salariés des crèches du groupe VYV3 PDL ont obtenu en décembre (avec l'aide de notre syndicat) la mise en place, avec rétroactivité au 1er janvier 2024, de la prime Ségur, soit 183 € par mois.

Les salariés handicapés employés par les ESAT du groupe VYV3 PDL ont, quant à eux, fait valoir leur droit à la participation de l'employeur pour leur mutuelle et pour les transports en commun. Cela sera mis en place cette année !

Nous tenons à remercier particulièrement nos camarades de l'UD49, qui nous ont soutenus et accompagnés tout au long de cette année mouvementée.

Florence Doux

pour le Bureau du SDAS49

Elections à l'URSSAF Pays de la Loire

Force ouvrière reste la première organisation syndicale dans les Pays de la Loire avec 43 % des voix.

Malgré une coalition UNSA/CGT, un travestissement de l'ex-CFDT passée à l'UNSA et d'autres subterfuges...

Les salariés de l'URSSAF ont renouvelé leur confiance à nos camarades.

Après une campagne de dé-

marchage agressive, le ripolinage en bleu a permis au «nouveau» syndicat UNSA de prendre 1 siège à FO.

Malgré cela, FO conserve 6 sièges de titulaires dans le nouveau CSE (6 pour l'UNSA, 3 pour la CGT), contre 7 élus titulaires sur 15 lors de la mandature précédente.

FO reste ainsi le premier syndicat de la région avec 13 élus sur 30.

Au sein des commissions obligatoires, la CGT, avec 22 % des voix, et l'UNSA, avec 35 %, auront autant d'élus que FO avec 43 % des votes !

Nos camarades seront les seuls à avoir des élus CSE sur TOUS les sites.

Nos camarades seront les seuls à avoir des représentants de proximité sur TOUS les sites (11 sur 22).

EN DIRECT DES SYNDICATS

Près de 100 participants au congrès de la FNEC FP FO 49

Rencontre avec Cathy GADBIN la coordinatrice FNEC FP FO 49 :

Bonjour Cathy comment s'est passé le congrès?

Cathy : Ce fut un congrès combatif, à la hauteur des attaques portées par le gouvernement contre nous, enseignants du 1er et du 2nd degré, enseignants de lycées professionnels, AESH, personnels administratifs, personnels de direction, personnels de l'université et de la culture !

Nous avons dénoncé nos conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficiles notamment en raison :

- de l'absence de réponse pour les enfants en attente de place en structures médico-sociales telles que les IME, les ITEP : les éducateurs eux-mêmes ne savent plus quoi faire face au torrent de situations devenues ingérables !
- du manque de remplaçants, manque d'enseignants titulaires en collèges...
- des contre-réformes qu'il faut mettre en place et de la multiplication des réunions qu'elles génèrent !

Quelles sont vos revendications ?

- **Non au choc des savoirs ! Non au Pacte ! Non au SNU !**

La DASEN s'est réjouie que «l'école soit à 100 % inclusive» lors du CSA qui se tenait au même moment que notre congrès !

Nous considérons que si notre département n'est pas encore parmi les départements pour lesquels les PIALs (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) deviennent des PAS (pôle d'appui à la scolarité)... il est, de fait, passé dans l'acte 2 de l'école inclusive !

C'est une nouvelle méthode : faire passer une réforme avant

que le gouvernement ne décide qu'elle s'applique partout !

- **Non à l'acte 2 de l'école inclusive ! Défense de l'enseignement spécialisé !**
- **Abrogation de la réforme des retraites ! Non au conclave !**

Nos camarades ont adopté à l'unanimité la motion que vous trouverez ci-dessous :

«Déclaration de la FNEC FP FO 49 réunie en congrès ce vendredi 31 janvier 2025 à Angers

La FNEC FP FO 49 a réuni ses syndicats de base et ses adhérents le 31 janvier 2025 à la bourse du travail. La centaine de militants et adhérents présents a discuté de la situation générale internationale, nationale et régionale ainsi que de la situation dans l'Education nationale et la Culture.

A l'heure où les guerres ne cessent de faire des victimes, la FNEC FP FO 49 réaffirme la revendication inscrite dans l'ADN de Force Ouvrière « Pain, Paix et Liberté » et son exigence d'un cessez-le-feu permanent et l'arrêt de livraisons d'armes.

A l'heure où les plans sociaux se multiplient, à l'heure où les budgets d'austérité se succèdent (50 milliards d'euros de coupe), conduisant à une perte de pouvoir d'achat pour tous, à hauteur de 31,5% pour les fonctionnaires, avec également des mesures visant à restreindre l'indemnisation des arrêts maladie en les plafonnant à 90% du traitement, le énième gouvernement Macron s'acharne à stigmatiser les agents publics, à sacrifier les services publics, l'avenir de la jeunesse et le sort de tous les salariés au service d'une économie de guerre.

La FNEC FP FO 49 s'inscrit dans les positions de sa fédération : la place des jeunes est à l'école, pas dans les séjours d'embrigadement du SNU ni dans tout autre projet de militarisation de la jeunesse.

La FNEC FP FO 49 s'oppose à la volonté du président Macron de sacrifier la jeunesse et dénonce ses propos lorsqu'il déclare « Je sais notre pays fort d'une jeunesse au-

dacieuse vaillante prête au même esprit de sacrifice que ses aînés »

ABROGATION de la Réforme des retraites !

Non au conclave !

Concernant la contre-réforme des retraites et la proposition du gouvernement Bayrou de réunir les partenaires sociaux en conclave, la FNEC FP FO 49 s'associe complètement à sa fédération lorsqu'elle déclare dans son communiqué du 15 janvier :

« les salariés n'ont rien à gagner dans cette farce, ou plutôt ils ont tout à y perdre : il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois aux côtés de la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). »

De même la FNEC FP FO 49 n'est pas engagée par la lettre ouverte à l'attention des élus et responsables politiques » daté du 17 décembre 2024.

Pour la FNEC FP FO 49 il n'y a pas de compromission à avoir avec un gouvernement qui privilégie les dividendes et l'économie de guerre au détriment des salariés et des services publics.

Enfin la FNEC FP FO 49 en cette année anniversaire des 80 ans de la Sécurité Sociale réaffirme son attachement à celle-ci.

La Sécu, elle est à nous ! On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder !

La FNEC FP FO 49 réaffirme que l'Education Nationale et la Culture a besoin de personnels pour fonctionner. La FNEC FP FO 49 revendique la création de postes et les moyens à hauteur des besoins partout et pour tous.

La FNEC FP FO 49 réaffirme que la place des militants syndicaux est sur le terrain, au plus près des personnels, au plus près des revendications et préparer les mobilisations pour gagner.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Une année d'engagement et d'action pour les Territoriaux de Saumur

À Saumur, les agents territoriaux de la Ville et de l'Agglo se sont réunis le 24 janvier dernier pour leur traditionnelle assemblée générale. Cette rencontre a permis de faire le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée et d'affirmer les revendications 2025.

Les représentants du personnel ont accueilli leurs camarades syndiqués en présence de Nicolas PLARD, Secrétaire du Syndicat des Territoriaux Petites Communes et Établissements Territoriaux, ainsi que de Xavier REDON, Secrétaire Général Départemental des Territoriaux.

L'année 2024 est caractérisé par le renforcement de l'implantation syndicale au sein de l'Agglo. Pas moins de 22 permanences ont été organisées au siège de l'Agglo afin d'accompagner les agents et de répondre à leurs préoccupations.

Un soutien accru aux agents

L'accompagnement des agents a été une priorité. Douze dossiers ont été défendus en comité médical, portant sur la reconnaissance de maladies professionnelles, des demandes d'allocation, des révisions d'ATI ainsi qu'une demande de disponibilité pour raison de santé.

Les représentants de l'Agglo ont également œuvré pour l'amélioration des conditions des agents de l'école de musique, qui bénéficient désormais du même traitement que leurs collègues avec l'application du RIFSEEP et une prime annuelle de 800 euros.

Nous avons également été présents aux côtés des agents lors de procédures prédisciplinaires et d'entretiens disciplinaires. À plusieurs reprises, nous avons



interpellé Monsieur le Maire par courrier afin de signaler des dysfonctionnements dans les services et d'alerter sur des situations individuelles. Nous avons aussi organisé des réunions d'information syndicale à l'EHPAD La Sagesse et au CTM afin d'échanger avec les agents sur leurs conditions de travail et leurs attentes.

Amélioration des conditions de travail

Les visites de terrain ont permis d'identifier et d'améliorer les conditions de travail, notamment à l'École des Violettes et au nouvel EHPAD La Croix Verte.

L'un des dossiers majeurs a été celui des négociations autour de la Garantie Maintien de Salaire. Depuis le 1er janvier 2024, un contrat de Garantie Maintien de Salaire a été mis en place pour les agents de la Ville, de l'Agglo et du CCAS avec une prise en charge partielle de la cotisation par l'employeur. Cette prise en charge atteint 90 % pour les revenus les plus modestes, 75 % ou 50 % pour les autres. Auparavant, les agents devaient assumer seuls ce coût, et ceux qui ne disposaient pas de cette garantie voyaient leur revenu réduit de moitié après trois mois d'arrêt maladie.

Les revendications pour 2025

Les demandes pour l'année à venir s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires. Nous demandons une augmentation de la part employeur pour les titres-restaurant, qui passerait de 40 à 60 euros. Nous réclamons également la revalorisation de l'IFSE (régime indemnitaire) pour les agents aux horaires atypiques. Nous souhaitons négocier les tranches de participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire. En 2025, une vigilance particulière sera également accordée à la protection santé complémentaire des agents.

Les représentants de la Ville continueront d'assurer une permanence chaque vendredi en mairie. Du côté de l'Agglo, une nouvelle organisation est mise en place avec des permanences itinérantes, permettant aux représentants de se déplacer une fois par mois, le jeudi de 12h à 14h, sur les différents sites communautaires répartis sur le territoire saumurois.

Et pour bien commencer l'année, nous avons un nouveau site : <https://fo-territoriaux-du-saumurois.e-monsite.com/>

Force Ouvrière reste mobilisé pour la défense des droits et l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux !

CHANTAL CHAUVRY-LANCHE

80 ANS DE LA SÉCU

Le Combat Social poursuit la publication d'articles consacrés aux 80 ans de la Sécurité sociale.

Le mois dernier, nous avons évoqué la figure de notre camarade Georges BUISSON, véritable inspirateur des ordonnances d'octobre 1945.

Ce mois-ci, nous revenons sur les combats ouvriers qui, de l'Ancien Régime à la fin du XIXe siècle, ont préparé la création de notre Sécurité Sociale

De la charité chrétienne à la solidarité

Dans la société médiévale, le secours aux malades et indigents (indistinctement) était essentiellement conçu comme une charité assurée par la noblesse et le clergé.

Les classes exploitées devaient se soumettre à l'ordre social, prétendument «de droit divin». En contrepartie, ceux qui étaient censés avoir été placés au sommet de la hiérarchie sociale par Dieu lui-même se devaient de porter secours aux pauvres et aux malades.

L'Église a donc exercé un monopole de fait, pendant des siècles, sur l'assistance aux indigents et aux malades pendant plusieurs siècles, notamment par le biais des congrégations dans le même temps qu'elle interdisait à la science de se développer.

La Révolution Française marquera une première rupture

Sous l'influence des philosophes des Lumières, d'autres principes se font jour.

La Constitution de l'an II définit dans son article 21 le rôle de l'État : **«Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.»** Une loi (22 floréal an II) ouvre dans chaque département un livre de la bienfaisance nationale en faveur des habitants des campagnes : pensions pour vieillards

et infirmes, allocations pour les mères chargées d'enfants et les veuves et assistance médicale gratuite.

Le «Comité de salubrité» de la Convention prépara un projet de «Constitution de la médecine de France». Il envisageait de nommer dans chaque district trois médecins rémunérés par l'État chargés des soins aux indigents et de la distribution de remèdes gratuits. Les assemblées révolutionnaires n'eurent pas le temps ni les moyens d'aller plus loin.

Après la Révolution Française, les relations du travail se trouvent profondément modifiées.

D'abord par la loi Le Chapelier qui témoigne qu'une lutte de classe sourde inquiète les révolutionnaires modérés. Ainsi l'exposé des motifs que présente Le Chapelier dès le 14 juin 1789 s'élève contre ces sociétés issues des compagnonnages : **«Le but de ces assemblées qui se propagent dans le royaume et qui ont déjà établi des correspondances entre elles, est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres à augmenter le prix de la journée de travail.»** Il est affirmé : **«C'est aux conventions libres d'individu à individu à fixer le prix de la journée pour chaque ouvrier.»**

La loi Le Chapelier sera votée à l'unanimité. Cependant, c'est désormais à l'État qu'il revient de prendre les dispositions d'aide aux indigents.

Pendant la période révolutionnaire, la préoccupation essentielle pour les ouvriers et artisans est celle du pain; la crise des subsistances est un moteur es-

sentiel des journées révolutionnaires. Cependant, les ouvriers supportent mal la disparition des aumônes du clergé et des aides diverses qu'ils percevaient dans le cadre de l'Ancien Régime... et l'atmosphère n'est pas à la résignation.

Des conflits éclatent, comme celui des charpentiers. Les ouvriers sont soutenus par une «Union fraternelle» et réclament l'augmentation de leur paie. Le problème arrive jusqu'à la Constituante.

Vint ensuite la reconnaissance par la Révolution Française de l'obligation pour la Nation de subvenir aux plus démunis. Il s'agit là de l'expression d'un devoir d'assistance publique.

Cependant la Révolution et l'accession de la bourgeoisie au pouvoir vont ouvrir les portes à la naissance et au développement de l'industrialisation. L'usine supplante progressivement l'atelier et la manufacture.

Thermidor : retour en arrière

La réaction thermidorienne rayera d'un trait de plume ces dispositions.

C'est le retour à la charité, les nouveaux maîtres politiques écartent **«une série de lois stériles et impossibles à exécuter... Posons donc comme principe que le gouvernement ne peut pas seul se charger de l'entretien du pauvre, mais en le mettant sous la sauvegarde de la commisération générale et de la tutelle des gens aisés...»**

Les hôpitaux furent replacés sous la tutelle administrative des com-

80 ANS DE LA SÉCU

munes; leur rôle se trouve réduit à celui d'hébergement des déshérités. Pour les financer, il est fait appel aux dons et deux impôts d'Ancien Régime sont rétablis : l'octroi (péage à l'entrée des villes) et une taxe sur les spectacles...

En fait se met sur pied le système qui subsiste pendant tout le XIXe siècle : la collaboration d'œuvres municipales et d'œuvres privées, le plus souvent catholiques; ce sont les sociétés de secours mutuels.

Les premiers combats ouvriers et la naissances des associations ouvrières

Cependant, les choses se modifient dans les profondeurs de la société, avec le développement du capitalisme et de l'industrialisation.

Avec le développement du capitalisme et la prolétarisation de l'ouvrier, la pauvreté fait rage... sans aucune assistance. L'exigence de l'entraide se fait alors sentir de plus en plus intensément. Pour y satisfaire, des sociétés de secours mutuels sont constituées par les ouvriers, pour faire face à la maladie, aux accidents, à la vieillesse, et aussi au chômage.

Les associations ouvrières, sociétés de secours mutuels, se créent toujours à l'occasion d'un conflit : en 1830, c'est dans un conflit portant sur le non-respect du salaire minimum que les chapeliers-fouleurs s'organisent et constituent une bourse pour protéger les ouvriers qui refusent de travailler en dessous du salaire minimum journalier. Le 1er mai 1831 s'organise la société philanthropique des ouvriers tailleurs de Paris qui, outre les secours en cas de maladie, s'engage à aider les sociétaires au chômage.

Comment mieux définir l'origine de la Sécurité sociale que le texte rédigé par un ouvrier gantier de Grenoble, en 1820, qui caractérise la Société de secours mutuels des ouvriers gantiers de Grenoble (voir en-

cadré). Il s'agit là d'une des premières expressions de la solidarité ouvrière!

Les ouvriers constituent ces sociétés parfois seuls, parfois avec un soutien financier de leur employeur. Ces premières mutuelles sont donc rapidement l'objet d'un enjeu : qui les dirige?

Bien sûr, les patrons qui les cofinancent entendent aussi les gérer. Mais les ouvriers veulent en garder le contrôle, d'autant qu'à partir du moment où ils se regroupent pour s'entraider, ils n'ont plus qu'un pas à franchir pour que ce regroupement serve aussi à la défense des revendications, notamment à la constitution d'un fonds de grève.

Or toute coalition est interdite depuis la loi LE CHAPELIER du 17 juin 1791. Derrière ce terme de coalition, il faut comprendre toute action collective, toute grève, et donc toute organisation ouvrière. Afin de contourner cette interdiction, les ouvriers utilisent alors souvent ces sociétés

de secours mutuels, pour camoufler une société de résistance afin d'organiser et mener des actions collectives.

La classe ouvrière s'exprimera au grand jour en tant que classe sociale opposée à la bourgeoisie capitaliste dans la révolution de 1848. Après la révolution de février qui en finit avec la royauté et instaure la République, l'insurrection ouvrière de juin consécutive à la fermeture des Ateliers nationaux est durement réprimée par l'armée.

Puis, au cours des années 1860, pendant le Second Empire, les premiers syndicats qui se constituent sont tout juste tolérés. Il faut attendre 1884, après notamment la Commune de Paris de 1871 et la montée du mouvement ouvrier, pour que les syndicats professionnels soient enfin reconnus par la loi (loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884).

**Prochain article :
de la création des syndicats aux lois
sur les assurances sociales**

Solidarité ou charité ?

Texte écrit par un ouvrier gantier de Grenoble en 1820

« On n'a jamais bien compris le but de cette institution, que l'on a trop souvent assimilée aux bureaux de charité; pourtant, quelle différence!

Ceux-ci sont composés, il est vrai, de personnes bienfaitantes et par conséquent vertueuses, mais réunies dans le seul but de déverser l'aumône dans les mains de l'indigence : les membres qui les composent sont tous bienfaiteurs, la pitié est le sentiment qui les fait agir; chez nous, au contraire, les secours que la société accorde sont des droits acquis, tous les sociétaires peuvent être à la fois obligeants et obligés; c'est une famille qui réunit en commun le fruit de ses labeurs pour pouvoir s'entraider mutuellement, ce sont des frères qui tendent les bras à leurs frères.

Pas de pitié dans leur empressement, pas de honte pour celui qui reçoit, quelle que soit la différence des positions; tous sentent que la fortune est inconstante; celui qui ne reçoit pas aujourd'hui peut recevoir demain.

Les droits sont tous égaux, nulle autre différence que celle des malheurs; celui qui se trouve favorisé par la fortune peut s'en voir abandonné; alors, ses droits sont indiscutables et ce qu'il a fait pour ses frères doit être fait pour lui.

N'est-ce pas là plutôt une société de prévoyance, et n'est-ce pas injuste en ne voulant la considérer que comme une œuvre de charité, toujours humiliante pour celui qui est obligé de recevoir les secours qui lui sont nécessaires ?

Chez nous, le reproche est un crime, la divulgation une faute sévèrement punie; pourquoi? Parce que celui qui reçoit ne reçoit rien de personne, c'est sa propriété qu'on lui remet, c'est son bien qu'il dépense, il ne doit aucun remerciement, le contrat est réciproque. »

BUDGET BAYROU : L'AUSTÉRITÉ CONTRE LES SALARIÉS DES " MARGES DE MANOEUVRE ", IL Y EN A:

DIVIDENDES : 98 MILLIARDS ! POUR LES ACTIONNAIRES DU CAC 40
(BFM BOURSE, 14/01/2025)

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES : 80 MILLIARDS !

AIDES PUBLIQUES SANS CONTREPARTIE AUX ENTREPRISES : 200 MILLIARDS !

BAYROU



**BUDGET BARNIER
CENSURÉ**



**BUDGET BAYROU
NON CENSURÉ**

49.3

-1.09 milliard	Ministère du travail	-2.87 milliards
-553 millions	Recherche enseignement supérieur	-1.08 milliard

Et **-1.19 milliard** pour l'enseignement scolaire

Et **-111 millions** pour l'aide médicale d'état

Et **-1.5 milliard** pour le logement

En tout... **-32 milliards** dans les dépenses publiques essentielles !

BUDGET BAYROU = BUDGET BARNIER EN PIRE

Et NOS retraites ?

Pas d'abrogation de la réforme MACRON / BORNE qui nous fait travailler jusqu'à 64 ans ! Mais un « conclave » ...

Dans quel but ? Bayrou le dit : « J'espère que nous pourrions avoir des accords pour avoir plus de départs à la carte : ... La retraite à points est plus souple, à la carte ! ».

Et NOTRE Sécurité sociale ?

La Ministre du Travail prévient « Son financement doit être mieux réparti. La dépendance concerne principalement les personnes âgées ». Ainsi, elle avance dans la logique de **l'assurance privée** !

Et on nous ressert le mythe du « trou de la Sécu » ... généré par les milliards d'exonérations de charges patronales dont ils sont responsables !

Et NOTRE service public ?

Avec la baisse des budgets (Etat, Hospitalière et Territoriale), le service rendu à la population et les conditions de travail des agents vont encore se dégrader.

Comment **nos hôpitaux** dont plus de 100 ont déclenché le plan blanc pour faire face à une grippe saisonnière, vont-ils pouvoir fonctionner avec **encore moins** ? Doit-on laisser les heures d'attente et les morts sur les brancards devenir la norme ?

Comment nos écoles vont pouvoir continuer à instruire nos enfants ? (**36 classes ferment encore dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2025 !**)

Avec le budget Bayrou, **90 % du congé maladie sera indemnisé pour les fonctionnaires au lieu des 100 % actuels.**

C'est 900 millions en moins et des centaines d'euros de pertes pour les fonctionnaires en arrêt maladie qui s'ajoutent au **gel des salaires** pour 2025.



« Il ne faut pas qu'on revienne en arrière »

dit MACRON fragilisé.

L'UD FO 49 invite tous les salariés à se réunir en assemblées générales, à s'organiser, dans l'unité syndicale la plus large possible, afin de faire aboutir leurs légitimes revendications!

Si les salariés, dans l'unité, décident de déclencher la grève, Macron/ Bayrou seront incapables de maintenir ces mesures inacceptables !

- ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES**
- AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET DES PENSIONS**
- DÉFENSE DE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE NOS SERVICES PUBLICS**